

# COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 15 décembre 2025

**Présents** : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES

**Absents excusés** : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, MME Monique ELISABETH, Michel LOUVEL Yvane JONNAIS,

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS

### MANTES USC

Demande du club pour que ses équipes soient désormais engagées. La Commission prend note de vos inscriptions en l'état et après étude de votre situation, voici ce qu'elle en décide :

#### U6-U7

3 équipes / 1 licencié : La Commission n'engagera pas d'équipes pour la phase en cours.

#### U8-U9

3 équipes / 7 licenciés : La Commission n'engagera qu'une équipe pour la phase en cours

#### U10-U11

1 équipe U10 + 1 équipe U11 / 7 licenciés U10 + 8 licenciés U11 : La Commission n'engagera pas d'équipes sauf si votre situation évolue sur le nombre de licenciés. Elle fera le point après les vacances scolaires.

#### U12-U13

1 équipe U12 + 1 équipe U13 / 9 licenciés U10 + 4 licenciés U13 : La Commission intègre une seule équipe sur le Critérium sans distinction d'âge.

### CONFLANS FC

Suite à son entrevue avec la Commission, le responsable du club nous fait un retour sur les encadrants Espoirs.

Equipe U10 : encadrant non suffisamment diplômé

Equipe U11 : encadrant conforme

La Commission prend note de l'arrêt de l'équipe U12 à la fin de la phase.

## CATEGORIE U10-U11 CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

### CRU11 du 13/12/25 : HOUILLES SO

La Commission prend note des échanges entre les clubs, sur la situation du plateau qui n'a pas pu se jouer à HOUILLES SO car ce dernier a prévenu le jeudi 11 après-midi qu'il n'aurait pas d'équipe le samedi.

Elle regrette vivement que cette situation ne s'est pas anticipée, par conséquent, la commission décide d'amender l'équipe de HOUILLES SO 1 pour non organisation du plateau, et décide plateau remis au samedi 10 janvier à CONFLANS RACING. Clubs concernés : MAUREPAS AS & SARTROUVILLE ES, HOUILLES SO .

Amende administrative : 20€ - Non organisation de plateau (Annexe 2 RS DYF)

## CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

### U12 Espoirs Poule

#### 55097849 PARIS SAINT-GERMAIN 21 / HOUILLES AC 22

La Commission prend note du courrier et annule l'amende.

### Infraction encadrement du 06/12

#### U12

▫ ST GERMAIN FC 21 : 1ère infraction  
La commission prend note et vous remercie de votre courrier.

ELANCOURT OSC : absence excusée

#### U13

▫ CARRIERES GRE AS 1 : 2ème infraction  
La Commission prend note de votre courrier et vous excuse d'une absence d'encadrement .

▫ MANTOIS 78 FC : 2ème infraction  
Non production du rapport demandé, amende de 20€

▫ SARTROUVILLE ES 1 : 3ème infraction  
La Commission prend note de votre courrier et vous excuse d'une absence d'encadrement .

## FESTIVAL FOOT U13

### P03 : GARGENVILLE STADE

En raison d'une panne d'éclairage anticipée (prévenu le vendredi 12), et aucun accord entre les clubs pour changer d'horaire ou de site d'accueil, la Commission reporte ce plateau au 10/01/26 à GARGENVILLE. Merci d'anticiper votre éclairage d'ici là ou de changer l'horaire bien en amont.

Clubs concernés : SARTROUVILLE ES, BOUAFLE FLINS ES & AUBERGENVILLE FC.

### P24 du 13/12/25 : LOUVECIENNES AS

Courrier des clubs de LOUVECIENNES AS & VERNEUIL US sur le déroulement du plateau.

La Commission prend note des 2 courriers ,elle regrette le comportement des 2 clubs et les rappelle aux devoirs de leurs charges. Concernant la rencontre LOUVECIENNES / VERNEUIL, la Commission estime qu'il n'y avait pas de raison justifiée d'arrêté la rencontre, par conséquent, elle déclare l'équipe de VERNEUIL perdante par pénalité sur la rencontre.

## FORFAIT NON AVISE U12-U13

1er forfait ; 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/11

55096865 : VERSAILLES JUSSIEU AS

55096922 : MANTOIS 78 FC 4

55097701 : ABLIUS FC SUD78 1

## FORFAIT AVISE U12-U13

1er forfait ; 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/11

55097035 : NEAUPHLE PONT. RC 1

## CHALLENGES U10-U11

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 13/12

### U10 BUCHELOISE AS 21

## FESTIVAL FOOT U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 13/12

37 : HOUDANAISE REFION FC 2

56 : MESNIL LE ROI AS 2

59 : ETANG ST NOM ES 2

63 : FONTENAY ST PÈRE AS 1

63 : HOUILLES SO 3

65 : HOUDANAISE REGION FC 5

69 : VESINET SCI 3, VERSAILLES 78 FC 6 & CRAVENT FC 1

70 : TRIEL AC 3

## FORFAIT GÉNÉRAL U12-U13

Amende ; 34€  
(Annexe 2 RS DYF)

FONTENAY ST PÈRE AS 1

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U6-U7

Rappel avant amende (MONIQUE)  
Plateaux du 06/12/2025

725120610 – LIMAY/VINSKY/ BUCHELOISE/JUZIERS  
725120614 – ANDRESY/MUREAUX/HARDRICOURT  
725120609 – GARGENVILLE/VESINET/VERSAILLES JU/VIROFLAY  
725120617 – ST ARNOULT/LES CLAYES SOUS BOIS/VILLEPREUX  
725120621 – PORCHEVILLE/MANTOIS FC2/MANTES VF1  
725120624 – EPONE/BEYNES/BONNIERES

### U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 29/11/25

#### Fiche récapitulative u8

2305: VILLENNES ORGEVAL FC

#### Fiche équipe

SARTROUVILLE ES  
TRAPPES ES  
PLAISIROIS FO

De plus la Commission, afin de finaliser la phase en cours et préparer la prochaine demande le retour impératif des clubs concernés sur les plateaux suivants :

#### Journée 1

VILLENNES / MANTOIS / BONNIERES

#### Journée 3

CONFLANS.CHATOU.MANTOIS

#### Format de fichier illisible - Journée 2

ELANCOURT -LES CLAYES -VOISINS EN

#### Mauvaise feuille utilisée Journée 2

BONNIERES - CARRIERES S SEINE - MONTESSON

#### Feuille sans résultat

VERSAILLES 78 FC - LES CLAYES -NEAUPHLE JOURNÉE 4

## FEUILLES PLATEAUX INCOMPLETES

### U6-U7

Plateaux du 06/12/2025

725120603 - PORT MARLY : manque signature dirigeants  
725120608 - MARLY LE ROI : manque n° licence – noms - signature dirigeants  
725120625 - NEAUPHLE RC2 – RC3 – RC4 : manque n° licence  
725120615 - LE PECQ US3 : manque n° licence – signature dirigeant

### U8-U9

Plateaux du 29/11/25

#### Manque signatures

925112914 à JOUY EN JOSAS1 : BUC FOOT AO  
Pris note du courrier du club, la Commission annule l'amende infligée la semaine passée.

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

La commission informe les clubs qu'elle ne revient pas sur les amendes infligées après rappel, dans le cas où les clubs n'ont pas renvoyé les feuilles dans les temps.

### U10-U11

Amende après rappel au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)  
Match neutralisé  
Rencontres du 29/11/25

55095495 VELIZY ASC 2 / MONTIGNY LE BX AS 2  
55095496 VALLEE 78 F.C. 1 / TRAPPES ES 2  
55095521 MONTIGNY LE BX AS 3 / GUYANCOURT E.S. 2  
55102364 ST ARNOULT U.S. 2 / CELLOIS CS 3  
55095633 VILLENNES ORGEVAL 22 / ACHERES F.C. 22  
55095636 MANTOIS 78 FC 23 / CHANTELOUP LES V. US 22  
55095755 PECQ US LE 22 / NEAUPHLE-PONT. 23  
55095814 VALLEE 78 F.C. 21 / TRAPPES ES 22  
55095839 MONTIGNY LE BX AS 23 / GUYANCOURT E.S. 22

Rappel avant amende et match neutralisé  
Rencontre du 06/12/25

55095704 SARTROUVILLE ES / ST GERMAIN -EN-LAYE  
55096264 LIMAY ALJ / PORCHEVILLE FC  
55102309 CLAYES SS/BOIS U.S.M / LOUVECIENNES A.S.

## CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 06/12/25

55096712 : FONTENAY LE FLEURY 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 1

### U12-U13

Amende après rappel au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)  
Match neutralisé  
Rencontres du 29/11/25

55097203 : SARTROUVILLE ES 23 - ELANCOURT O.S.C. 23  
55105018 : ELANCOURT O.S.C. 24 - MAUREPAS AS 22  
55097232 : FONTENAY FLEURY FC 22 - CHATOU AS 23  
55097343 : VERNOUILLET FC / BONNIERES FRENEUSE F.C.  
55097388 : VERNOUILLET FC / BONNIERES FRENEUSE F.C.

## Rappel avant amende et match neutralisé Rencontre du 06/12/25

55096994 CONFLANS F.C. / HOUILLES A.C.  
55096993 ESP.S. SARTROUVILLE / CROISSY U.S.  
55097050 TRAPPES ETOILE SPORTIVE / ELANCOURT O.S.C.  
55096854 VALLEE 78 F.C. / BUC FOOTBALL A.O.  
55097189 ESP.S. SARTROUVILLE / CROISSY U.S.  
55097162 MAISONS-LAFFITTE F. C. / HOUILLES A.C.  
55097106 VALLEE 78 F.C. / BUC FOOTBALL A.O.

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après rappel au club d'accueil : 51,50€  
Et match perdu par pénalité aux 2 clubs  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/11/25

### U12

55097946 CONFLANS FC 22 / FEUCHEROLLES USA 21  
55097945 BOUGIVAL FOOT 21 / PECQ US 21

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs  
Rencontres du 06/12/25

### U13

55097752 RAMBOUILLET FC 21 / VERNEUIL ENTENTE 21  
55097884 ROSNY CSM 21 / CELLOIS CS 21  
55097928 CARRIERES S/SEINE US 21 / VELINES US 21

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

La Commission informe les clubs qu'elle ne revient pas sur les amendes infligées après rappel, dans le cas où les clubs n'ont pas renvoyé les feuilles dans les temps. Elle regrette que les clubs réagissent une fois que l'amende a été attribuée alors qu'il y a déjà un rappel de fait avant la pénalité.

## CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après rappel au club recevant : 20 €  
Pénalité sportive aux clubs selon application du règlement  
rencontres du 29/11/25

### U11

TRAPPES ES /HOUILLES AC  
Pénalité aux 2 clubs : - 1pt  
CARRIERES GRESILLONS /VELIZY ASC  
Pénalité aux 2 clubs : - 1pt  
FCRH LA VESGRE / CROISSY US  
Pénalité aux 2 clubs : - 1pt

#### Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités  
du règlement  
Rencontres du 06/12/25

### U10

OSCE 21 / CONFLANS FC 21  
GUYANCOURT ES 21 / LIMAY ALJ 21  
HOUILLES SO 21 / TRIEL AC 21  
POISSY FC 21 / MONTESSON US 21

**U11**

SARTROUVILLE ES 21 / CLAYES S/BOIS 21

**CRITERIUM ESPOIRS U12/U13**

Amende après rappel au club recevant :20 €

Pénalité sportive aux clubs selon application du règlement  
rencontres du 29/11/25

**U12**

55097810 MONTESSON US 21 / PLAISIROIS FO 22

Pénalité aux 2 clubs : - 1pt

55097946 CONFLANS FC 22 / FEUCHEROLLES USA 21

Pénalité à CONFLANS FC

**U13**

55098045 MONTESSON US 1 / FEUCHEROLLES USA 1

Pénalité aux 2 clubs : - 1pt

*Rappel avant amende*

**& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités**

*du règlement*

rencontres du 06/12/25

**U12**

55097750 GARGENVILLE STADE 21 / CHAMBOURCY ASM 21

55097793 FOURQUEUX AS 21 / BAILLY NOisy SFC 21

55097794 VILLENNES ORGEVAL FC 21 / MONTESSON US 21

55097797 PLAISIROIS FO 22 / POISSY FC 21

55097886 LIMAY ALJ 21 / NEAUPHLE PONT RC 78 21

55097884 ROSNY CSM 21 / CELLOIS CS 21

**U13**

55098005 FOURQUEUX AS 1 / BAILLY NOisy SFC 1

55098067 ELANCOURT OSC 1 / YVELINES US 1

55098162 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / TRAPPES ES 1

55098160 CARRIERES S/SEINE US 1 / BONNIERES FRE FC 1

55098163 PORT MARLY CS 1 / SARTROUVILLE ES 1